



- Légende**
- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
 - Limite de la zone des hauteurs d'eau de plus de 1 m
 - Zone Bleue
 - Zone Rouge
 - 70.00 Cote de référence (en mNGF)
 - Limite d'application de la cote de référence
 - Zone d'application de prescriptions dérogatoires
 - Limite communale

PRÉFÈTE DE LA CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE
SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT ET RISQUES



Révision des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Charente à l'aval de l'Agglomération d'Angoulême
Secteur de Linars à Bassac

Carte du zonage
Commune de Mosnac-Saint-Simeux
Carte Z6

Échelle : 1/ 5 000 Vu pour être annexé à mon arrêté du 29 mai 2024
Signé : pour la Préfète et par délégation, le secrétaire général, Jean-Charles JOBART

4 Octobre 2019
Affaire n° 4352124

Agence de Bordeaux
Le Secrétaire - 6-8 avenue des Sablons - 33100 LE HAÏLLAN - Tél : 05 56 13 93 92 - Fax : 05 56 13 95 03